

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le 10 décembre 2024 à 19h00 à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2024-20264:

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre, dans la zone tampon établie à 10 mètres, l'empiètement :

- de 0,22 mètre du bâtiment principal;
- de 0,10 mètre de la clôture;
- de 3,38 mètres de la dalle de béton au sol, sur laquelle est aménagée une thermopompe.

Une zone tampon est requise entre un terrain à usage commercial et un autre terrain à usage résidentiel, et ce, tel que prescrit au règlement de zonage 3001, articles 534 et 535.

Le tout tel que montré sur le certificat de localisation de l'arpenteurgéomètre Sylvain Hétu, minute 2920, dossier 7285, en date du 11 octobre 2024.

Identification du site concerné :

Matricule:

5765-32-2598

Cadastre :

6 242 729

Adresse:

92, rue du Lac-Rinfret

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin

Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 22 novembre 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin

Greffière

greffe@st-colomban.gc.ca